

# CERTIFICAT DE SPECIALITÉ AES

Accompagnement à la vie en structure collective

Diplôme d'État – Niveau 3 (CAP, BEP)

(ex Aide Médico-Psychologique)

Pour les demandeurs d'emploi et salariés



Cette formation s'adresse uniquement aux demandeurs d'emploi ou professionnels en poste déjà diplômés du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (AES) sur une autre spécialité, du diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la Mention Complémentaire Aide à Domicile souhaitant obtenir un certificat sur la spécialité « Accompagnement à la vie en structure collective ».

## VOS CONTACTS

### Organisation de la formation

Secrétaire pédagogique : Birgit Gibert

05 49 37 76 60

[aes@irts-pc.eu](mailto:aes@irts-pc.eu)



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (après étude du dossier)

**Référent Handicap :** Tatiana ROUAN

06 34 99 28 85

[crfh\\_poitiers@irts-pc.eu](mailto:crfh_poitiers@irts-pc.eu)

## INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet :

[www.irts-nouvelle-aquitaine.org](http://www.irts-nouvelle-aquitaine.org)

L'accompagnant éducatif et social réalise **une intervention sociale au quotidien** visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il **prend en compte les difficultés** liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour **permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.**

Il **accompagne les personnes tant dans les actes essentiels** de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il **veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie** d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

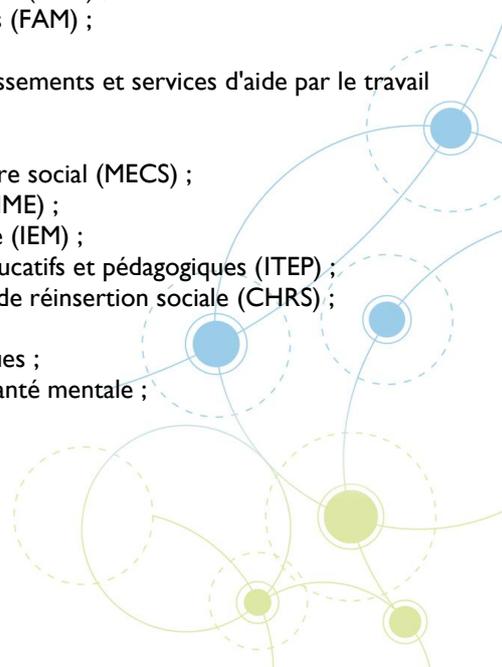
## Spécialité « Accompagnement à la Vie en Structure Collective »

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au **soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie** de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au **respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie** au quotidien.

## Lieux d'exercices

Les principaux lieux d'intervention sont les :

- Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ;
- Unités de soins longue durée (USLD) ;
- Foyers logement ;
- Maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA) ; pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE) ;
- Maisons d'accueil spécialisées (MAS) ;
- Foyers d'accueil médicalisés (FAM) ;
- Foyers de vie ;
- Foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ;
- Foyers d'hébergement,
- Maisons d'enfants à caractère social (MECS) ;
- Instituts médico-éducatifs (IME) ;
- Institut d'éducation motrice (IEM) ;
- Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) ;
- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ;
- Maisons relais ;
- Appartements thérapeutiques ;
- Établissements publics de santé mentale ;
- Accueil de jour...



# CERTIFICAT DE SPECIALITÉ AES

Accompagnement à la vie en structure collective

Diplôme d'État – Niveau 3 (CAP, BEP)

(ex Aide Médico-Psychologique)

Pour les demandeurs d'emploi et salariés



## La formation

Durée de la formation : 322 h

- 147 h de formation théorique
- 175 h de formation pratique sur site qualifiant

## Objectifs et contenu

Acquérir les compétences dans les quatre domaines de compétence suivants :

- **DC1** : Se positionner comme professionnel dans le champ du travail social
- **DC2** : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- **DC3** : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- **DC4** : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

## Approche pédagogique

La formation met l'accent sur l'adaptation au poste en structure collective (intervention dans les équipes de soins au sein d'un EHPAD, intervention dans le champ du handicap et notamment en Maison d'Accueil Spécialisée auprès de personnes polyhandicapées...). Les contenus de formation sont adaptés au groupe en formation en fonction des besoins et de la réalité du territoire.

## Lieu de formation

Poitiers, Niort, Parthenay, Saintes, La Rochelle et La Couronne

Sous réserve d'un nombre suffisant de stagiaires inscrits à la formation pour l'ouverture d'un ou plusieurs groupes. Autres lieux possibles sur les quatre départements (ex Poitou-Charentes) en fonction de la demande.

## Durée

4 mois en alternance (formation en centre de formation et pratique professionnelle)

## L'examen

Pour l'obtention de la spécialité, il sera demandé la production d'un dossier de pratique professionnelle de 10 à 15 pages à l'appui du stage.

## Les conditions d'accès à la formation

Les candidats doivent être titulaires, soit :

- Diplôme d'État Auxiliaire de Vie Sociale
- Diplôme d'État Accompagnant Éducatif et Social sur la spécialité « Accompagnement à l'Éducation Inclusive et à la Vie Ordinaire »
- Mention Complémentaire « Aide à Domicile »

Le candidat devra renseigner le Dossier d'inscription présent sur le site internet et prendre contact avec le Secrétariat Pédagogique pour la planification d'un entretien de positionnement professionnel.

## Un entretien de positionnement

Durée : 30 min

L'entretien de positionnement est basé sur le réalisme du projet, la motivation en termes d'évolution professionnelle et les démarches engagées (recherche d'emploi, recherche de terrain de stage).

## Informations et inscriptions

Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou l'organisme auprès duquel l'employeur cotise pour la formation de ses salariés. Les salariés peuvent également demander un CPF de Transition Professionnelle.

Pour les demandeurs d'emploi, le coût de la formation peut être pris en charge dans le cas d'un CPF. D'autres possibilités peuvent être étudiées avec un Conseiller en Insertion.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet de l'IRTS Poitou-Charentes :

[www.irts-nouvelle-aquitaine.org](http://www.irts-nouvelle-aquitaine.org)



Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex  
05 49 37 60 00 - [irts@irts-pc.eu](mailto:irts@irts-pc.eu)

[www.irts-nouvelle-aquitaine.org](http://www.irts-nouvelle-aquitaine.org)

